

POLLUTION DE L'AIR PAR LES PARTICULES FINES- PRÉVISIONS

21 mar.

ALERTE

22 mar.

NORMAL

Mayenne

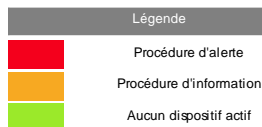
communiqué du 21/03/2015 à 12h00



PRÉFET DE LA
MAYENNE

AUJOURD'HUI : 21 mars 2015

DEMAIN : 22 mars 2015



RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES

21 mar.

tout public

- évitez l'utilisation de la voiture en solo, privilégiez les transports en commun et le covoiturage. Pour les trajets courts, pensez à la marche à pied ou au vélo. Les entreprises et administrations sont invitées à adapter les horaires de travail pour faciliter ces pratiques. Le recours aux audio/visio-conférences et au télétravail est recommandé.
- si vous prenez votre voiture, adoptez une conduite souple et modérez votre vitesse.
- maîtrisez la température dans votre logement ou votre lieu de travail.
- évitez l'utilisation, en chauffage d'agrément, des cheminées à foyers ouverts ou des poêles et inserts anciens.

**industrie/
construction**

- vérifiez le bon fonctionnement des équipements de combustion et des dispositifs de dépollution. Sous réserve des conditions de sécurité, reportez les opérations ponctuelles les plus émettrices de polluants.
- évitez l'utilisation de groupes électrogènes.

agriculture

- pour l'épandage, privilégiez les procédés moins émetteurs d'ammoniac (pendillards ou injection...) et procédez à l'enfouissement rapide des effluents.
- vérifiez le bon fonctionnement de vos équipements de chauffage des bâtiments d'élevage et serres (températures, entretien des équipements...).

plus d'informations

Ce communiqué est diffusé par Air Pays de la Loire par délégation du Préfet de département.

POLLUTION DE L'AIR

air pays de
la loire
www.airpl.org

02 28 22 02 02
contact@airpl.org

www.airpl.org

REGLEMENTATION



PRÉFET DE LA
MAYENNE

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

SANTE

ars
Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire

www.ars.paysdelaloire.sante.fr

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

21 mar.

Il n'est pas nécessaire de modifier vos pratiques habituelles d'aération et de ventilation.

tout public

- limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ou à l'intérieur.
- en cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par ex : essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès de votre médecin.

personnes sensibles et vulnérables *

- reportez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), en plein air ou à l'intérieur, jusqu'à la fin de l'épisode de pollution.
- évitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords aux périodes de pointe.
- en cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par ex : essoufflement, sifflements, palpitations) : consultez votre médecin et/ou prenez conseil pour savoir si votre traitement médical est adapté, et privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.

* **personnes sensibles aux pics de pollution** : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux.

* **personnes vulnérables** : femmes enceintes, nourrissons, enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires.

ANALYSE DE L'EPISODE DE POLLUTION

L'épisode de pollution par les particules fines enregistré depuis ces derniers jours se poursuit et s'amplifie aujourd'hui avec des risques de dépassements du seuil d'alerte notamment en Sarthe et Mayenne. Il est prévu une amélioration de la situation demain

plus d'informations

Ce communiqué est diffusé par Air Pays de la Loire par délégation du Préfet de département.

POLLUTION DE L'AIR

air pays de
la loire
www.airpl.org

02 28 22 02 02
contact@airpl.org

www.airpl.org

REGLEMENTATION



www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

SANTE

ars
Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire

www.ars.paysdelaloire.sante.fr